

Date de dépôt : 15 décembre 2010

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Roger Deneys : Ec oles primaires genevoises : quelles m esures pour garantir des conditions d'enseignement appropriées ? BIS (question 2)

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 19 novembre 2010, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Le Conseil d'Etat ayant pris la liberté de ne pas répondre à la question posée dans mon interpellation urgente écrite IUE 1054 sur le même sujet, en expliquant notamment – d e façon assez particulière, car les députés ne demandent pas au Conseil d'Etat de juger la qualité, certes parfois relative, des interpellations urgentes des députés - que « Plutôt que de retenir comme critère de qualité principal le nombre d'élèves par classe, le Conseil d'Etat estime préférable de se réf érer aux postes d'enseignement dont dispose chaque établissement et à la façon dont est organisée la prise en charge des élèves : groupes-classes, dispositifs de soutien, mesures d'accompagnement, démarche d'intégration », je demande instamment au Conseil d'Etat de bien vouloir répondre à la question que je réitère ici, en précisant d'ailleurs que j'aimerais connaître le nombre d'enseignants qu'il aurait fallu engager pour n'avoir toujours qu'un ma ximum de 20 élèves par class e, en conserv ant intégralement l'ensemble des mesures d'encadrement et d'accompagnement actuellement existantes.

Compte tenu d e la diversité d'origines, de conditions sociales, d'aptitudes, de comportements des enfants qui fréquentent l'école primaire publique genevoise, il apparaît opportun de garantir des c onditions d'enseignement optimales, qui ne laissent pas certains élèves sur le bas-côté de la réussite scolaire pour des questions d'économies à court terme.

Le constat que, lors de cette rentrée scolaire 2010, les classes de plus de 20 élèves ne sont pas rares est donc de nature à nous inquiéter particulièrement.

Ma question est la suivante :

Dans cette optique, le Conseil d'Etat peut-il nous indiquer combien d'enseignants supplémentaires auraient dû être engagés à l'école primaire lors de cette rentrée 2010 pour garantir des effectifs maxima de 20 élèves par classe ? Je remercie également par avance le Conseil d'Etat de bien vouloir nous indiquer quel serait l'impact financier d'un tel engagement d'enseignants ?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Parmi les 1665 classes de l'enseignement primaire, près de 700 dépassent le seuil de 20 élèves : cet effectif hors seuil équivaut à quelque 1 500 élèves. En conséquence, pour respecter le seuil de 20 élèves par classe, il faudrait théoriquement ouvrir 75 nouvelles classes et donc engager 75 postes d'enseignement supplémentaires, en maintenant les prestations de maîtres d'appui et des maîtres spécialistes qui aujourd'hui concourent à la qualité de l'enseignement. Le coût annuel de ces engagements reviendrait à 9 millions de francs pour l'Etat uniquement.

Il reste à préciser que ces 75 postes sont calculés au niveau cantonal. Ce calcul doit être prolongé par une étude locale pour chacun des 89 établissements. Il est ainsi certain que les élèves surnuméraires n'appartiennent pas tous à la même classe d'âge et qu'il ne sera pas possible de les confier tous au même enseignant, sauf à créer des classes à double ou triple degrés.

Fixer l'effectif maximal des classes à 20 élèves implique fortement l'organisation des établissements. Il conviendrait de vérifier qu'il ne préterite pas dans certains cas la prise en charge des élèves.

Pour illustrer cette complexité, il convient de rappeler que les données du service de la recherche en éducation (SRED) font état, au 15 novembre 2010, de 33 193 élèves et 1 665 classes, soit une moyenne cantonale de 19,9 élèves par classe. Ces données favorables masquent pourtant des réalités contrastées sur le terrain, comme le démontre dans le détail la réponse à l'IUE 1085.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Mark MULLER